

Avenant 1/2011 au Contrat Local de Santé de Belfort 2010-2013

Entre

L'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté représentée par sa Directrice Générale, Sylvie MANSION, d'une part,

Et

La ville de Belfort représentée par son maire Etienne BUTZBACH, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;

Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment l'article 129 ;

Vu l'article L. 1434-17 du Code de la Santé Publique (C.S.P) qui définit un Contrat Local de Santé ;

Vu l'article L. 1434 – 2 du Code de la Santé Publique (C.S.P) créé par la Loi N° 2009-879 du 21 juillet 2009 – art. 118 stipulant dans son alinéa 3 que dans le cadre des projets régionaux de santé (P.R.S), des programmes territoriaux de santé peuvent donner lieu à des C.L.S;

Vu le Contrat Local de Santé passé entre l'Agence Régional de Santé de Franche-Comté et la ville de Belfort en date du 14 décembre 2010 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Mme Sylvie MANSION en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté ;

Vu la décision n° 2011/356 en date du 13 juillet 2011 portant délégation de signature au sein de l'agence régionale de santé de Franche-Comté ;

Article 1 - Objet de l'avenant

Comme indiqué dans l'article 8 du Contrat Local de Santé de Belfort, le présent avenant a pour objet de définir les conditions de la participation complémentaire de l'Agence régionale de santé de Franche-Comté aux projets du co-contractant d'une part, et d'autre part de déterminer ses obligations en contrepartie de la dotation budgétaire accordée.

A ce titre, la ville de Belfort s'engage à mettre en place les actions décrites ci-dessous selon les conditions prévues dans le projet qu'elle a déposé auprès de l'Agence Régionale de Santé :

- Soutenir l'implantation d'un cabinet médical dans le quartier Dardel regroupant 5 médecins généralistes et un cabinet d'infirmiers
- Favoriser la pérennité de la médecine généraliste dans le quartier des Glacis du Château
- Consolider le dispositif de prise en charge des problèmes psychologiques rencontrés par les personnes en situation de précarité,
- Poursuivre les actions santé dans le cadre du Programme de Réussite Educative,
- Renforcer des actions de prévention globale et thématiques conduites dans le cadre de l'ASV,
- Développer des ateliers « Mémoire et équilibre » pour les personnes âgées,
- Développer d'un habitat prenant en compte la problématique du vieillissement,
- Expérimenter un domicile protégé pour les malades d'Alzheimer.

Les actions ainsi que le plan de financement global du CLS sont présentés en annexe.

Article 2 - Délai d'exécution

Le Contrat local de Santé couvrant les années 2010 à 2013, le délai pour la réalisation des actions citées en objet du présent avenant est fixé au 31 décembre 2013.

Article 3 - Financement :

L'Agence régionale de santé de Franche-Comté, compte tenu des dispositions réglementaires en matière de politique de santé publique, s'engage à soutenir financièrement les actions menées dans les délais impartis, à hauteur de **40 000 euros**, soit 36.4% du montant sollicité au départ par la ville de Belfort.

Article 4 - Modalités de paiement :

La dotation sera versée en une fois dès signature du présent avenant.

L'engagement et le mandatement des sommes correspondantes sont effectués par la Directrice de l'Agence régionale de santé de Franche-Comté. Le comptable assignataire chargé du paiement sera le comptable de l'Agence régionale de santé de Franche-Comté.

Le paiement sera effectué sur le compte du co-contractant dont les coordonnées bancaires sont indiquées ci dessous.

Titulaire du compte	Banque	Domiciliation	Code banque	Code guichet	Compte n°	Clé
Trésorerie de Belfort Ville	Banque de France	SEGPS/SRFO	30001	00189	0000N050001	47

Article 5 - Destination de l'action

- Programme : 300 – Dépenses liées à la mise en œuvre des politiques territoriales de santé menées au titre de la prévention, de la promotion et de l'éducation pour la santé
- Action : 4 – Pilotage régional de la politique de santé publique
- Sous-action : 1 – Autres actions de soutien et de partenariat pour relayer la politique de santé publique

Article 6 – Evaluation des actions

Les actions financées dans le cadre du présent avenant feront l'objet d'une évaluation semestrielle conduite conjointement par les co-contractants.

Les autres termes du Contrat Local de Santé sont toujours en vigueur.

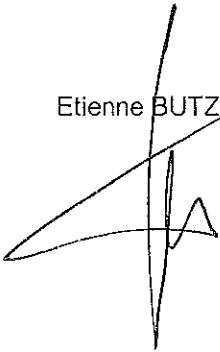
Fait en 6 exemplaires, Le 25 juillet 2011

Monsieur le Maire,

La Directrice générale de l'ARS de Franche-Comté,

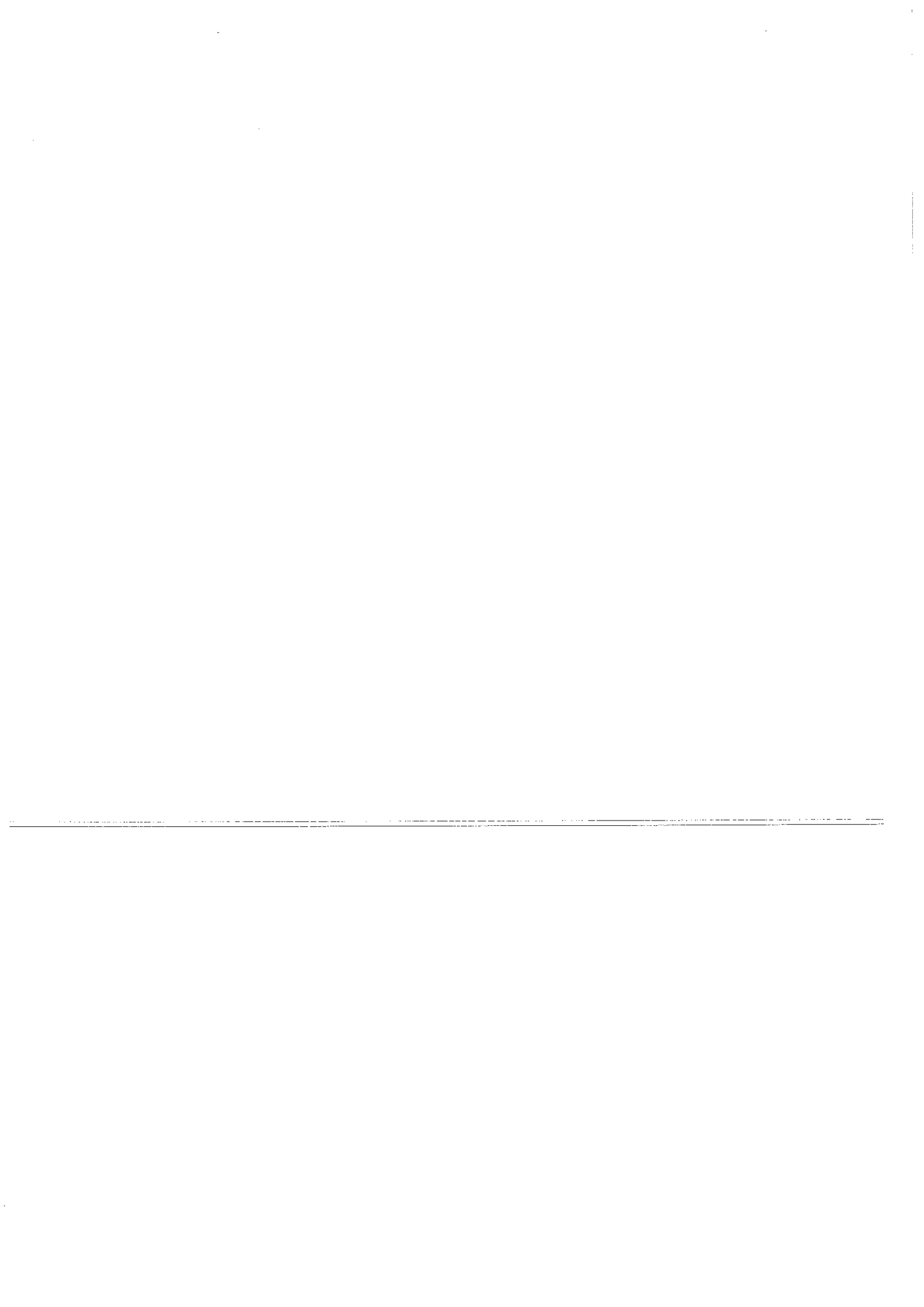
Etienne BUTZBACH

Sylvie MANSION



Le Directeur Général Adjoint
de l'ARS de Franche-Comté


Jean-Marc TOURANCHEAU



Récapitulatif Actions Contrat Local de Santé

N°	Actions	Investissement		Fonctionnement		Sollicitations ARS 2011	Sollicitations CUCS 2011
		Coût total	Charge nette Ville / CCAS	Coût total	Charge nette Ville / CCAS		
1	Création d'un Pôle de santé pluridisciplinaire Belfort Sud	3 200 000 €	1 710 000 €				
2	Implantation d'un cabinet médical dans le quartier de Dardel	355 283 €	138 560 €				
3	Favoriser la pérennité de la médecine généraliste dans le quartier des Glacis du Château						
4	Consolidation du dispositif de prise en charge des problèmes psychologiques rencontrés par les personnes en situation de précarité			107 300 €	59 300 €	48 000 €	
5	Poursuite des actions santé dans le cadre du Programme de Réussite Éducative			355 154 €	104 247 €		243 245 €
6	Renforcement des actions de prévention globales et thématiques conduites dans le cadre de l'ASV			137 000 €	82 000 €	55 000 €	
7	Développement des ateliers "Mémoire et Équilibre" pour les personnes âgées			20 000 €		7 000 €	
8	Développement d'un habitat prenant en compte la problématique du vieillissement	545 000 €	425 000 €	30 000 €			
9	Expérimentation d'un domicile protégé pour les malades d'Alzheimer	850 000 €	40 000 €	293 000 €			
	TOTAL	4 950 283 €	2 313 560 €	942 454 €	245 547 €	110 000 €	243 245 €

Fiche 2

Intitulé de l'action	Soutien à l'implantation d'un cabinet médical dans le quartier Dardel regroupant 5 médecins généralistes et un cabinet d'infirmiers
Co-pilotes	M Gérard SIMON (Conseiller municipal délégué Ville de Belfort) / DT ARS
Axe stratégique du CLS	Lutter contre les inégalités territoriales et sociales dans le champ de la santé
Objectif opérationnel	Favoriser l'accès aux soins et optimiser une offre de soins de 1 ^{er} recours territorialisée
Enjeu de l'action	<p>La profession médicale vit depuis quelques années des changements sociologiques qui se traduisent par une baisse de l'attrait pour l'exercice libéral, une féminisation de la profession, le souhait de travailler en équipe pluridisciplinaire et de s'organiser entre professionnels de santé afin d'améliorer la qualité de vie, une méconnaissance de l'exercice en zone rurale.</p> <p>Ces évolutions ont un impact sur l'organisation des soins de premiers recours avec notamment une répartition inégale de l'offre de santé.</p> <p>Du côté de la demande de soins, celle-ci exige de développer de nouvelles formes de prises en charges du fait du développement de pathologies beaucoup plus chroniques, de l'augmentation du vieillissement de la population et de la dépendance. Le soin doit être souvent associé à une prise en charge médico-sociale.</p> <p>En zone urbaine et plus précisément dans les quartiers sensibles, les habitants renoncent aux soins de premier recours.</p> <p>L'enjeu est donc de travailler dès maintenant à des actions contribuant au maintien de l'offre de santé, en construisant des projets de santé attractifs avec tous les acteurs concernés.</p> <p>Dans le cadre de l'implantation de l'Hôpital Médian, l'installation d'un cabinet médical dans le quartier Dardel pourra constituer une offre de soins de premier recours.</p>
Descriptif de l'action	Favoriser l'implantation d'un cabinet médical et d'une infirmière sur le centre commercial Dardel, au cœur d'un quartier populaire comptant près de 650 logements sociaux.
	<p>Dans le cadre de l'acquisition et de la réhabilitation, par la Ville de Belfort, du centre commercial de quartier, un cabinet médical sera construit.</p> <p>Les praticiens et professionnels libéraux, locataires de la Ville de Belfort, renforceront ainsi l'offre de soins sur ce secteur en favorisant, de surcroît, une synergie entre les médecins généralistes libéraux et les infirmières.</p>
Opérateurs	Ville de Belfort
Partenariat	Ville – ARS – Médecins libéraux et infirmières – Conseil de l'ordre des médecins
Éléments facilitateurs	Achat du centre commercial par la Ville de Belfort
Obstacles à lever / préalable	/
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Livraison courant 2011
Modalités de suivi	Conduite d'opération de la Ville de Belfort
Indicateurs d'évaluation	Ouverture du cabinet médical - Evolution de la patientèle
Budget	355 283€

Sources de financement	Feder FNADT CAB : 61% du coût HT Ville de Belfort : 39% du coût HT
-------------------------------	---

Fiche 3

Intitulé de l'action	Favoriser la pérennité de la médecine généraliste dans le quartier des Glacis du Château
Co-pilotes	M Gérard SIMON (Conseiller municipal délégué Ville de Belfort) / Pierre GORCY (ARS)
Axe stratégique du CLS	Lutter contre les inégalités sociales et territoriales dans le champ de la santé
Objectif opérationnel	Favoriser l'accès aux soins et optimiser une offre de soins de premier recours territorialisée
Enjeu de l'action	Permettre l'installation pérenne d'une offre médicale généraliste sur le quartier des Glacis du Château dont la population connaît une situation sociale particulièrement fragile.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les médecins référents actuels des habitants du quartier des Glacis du Château. - Conduire une prospection en direction de médecins généralistes quelle que soit leur mode d'exercice (libéral ou salarié). - Privilégier les solutions d'installation qui permettraient une intégration dans un réseau de soins de premier recours territorialisé.
Opérateurs	Ville de Belfort ARS
Partenariat	Conseil de l'Ordre des Médecins CPAM
Eléments facilitateurs	Une connaissance précise de la patientèle potentielle permettra de nourrir une argumentation. Des lieux d'implantation sont d'ores et déjà identifiés.
Préalables	Cartographies des médecins référents des habitants du quartier à réaliser sur la base des données de la CPAM
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Printemps 2011
Modalités de suivi	Points d'étape réguliers entre l'ARS et la Ville de Belfort
Indicateurs d'évaluation	Médecins contactés, retours quantitatifs et qualitatifs
Budget	/
Sources de financement	/

Fiche 4

Intitulé de l'action	Dispositif de prise en charge des problèmes psychologiques rencontrés par les personnes en situation de précarité
Co-pilotes	M Gérard SIMON (Conseiller municipal délégué Ville de Belfort) / Pierre GORCY (ARS)
Axe stratégique du CLS	Lutter contre les inégalités sociales et territoriales dans le champ de la santé
Objectif opérationnel	Permettre une prise en charge précoce des problèmes de santé psychique des personnes les plus éloignées des circuits et réseaux de santé
Enjeu de l'action	Le dispositif d'accès aux soins psychologiques vise à faciliter et à favoriser la prise en charge psychologique des jeunes et des adultes en situation de précarité en levant les obstacles financiers et en permettant un repérage de la crise suicidaire et sa prise en charge afin de diminuer prévalence des suicides.
Descriptif de l'action	Le dispositif s'articule autour : <ul style="list-style-type: none"> - du Point Accueil Jeunes, espace de parole anonyme et gratuit pour les jeunes âgés de 12 à 26 ans ainsi que leurs parents, qui permet un accueil, une écoute, une orientation et éventuellement un suivi psychologique par un psychologue clinicien. - Du dispositif d'accès aux soins psychologiques permettant aux personnes les plus vulnérables (bénéficiaires de la CMU, RSA Socle) d'accéder à des consultations assurées par des psychologues.
Opérateurs	CCAS de la Ville de Belfort Psychologues de ville qui ont conventionné avec le CCAS
Partenariat	Belfort Information Jeunesse (accueil des jeunes et prises de rendez-vous vers la psychologue) Conseil Général (Points Accueil Solidarité) Lycées / Collèges AHFC
Éléments facilitateurs	Le dispositif est bien connu par les partenaires ce qui facilite l'orientation et la prise en soins des personnes en souffrance psychologique
Préalables	Constitution d'un réseau de professionnels dans les champs sanitaire et social permettant l'orientation des personnes vulnérables vers ce dispositif
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Dispositif créé en 2003 fonctionnant de manière permanente
Modalités de suivi	Points réguliers avec les psychologues conventionnés avec le CCAS. Echanges avec les professionnels qui ont orienté les personnes vers les dispositifs de prise en charge
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes accueillies, répartition par âge Nombre de consultations Motifs de la consultation
Budget	107 300 €
Sources de financement	ARS : FIQSV CCAS : 59 300 €

Fiche 5

Intitulé de l'action	Poursuivre les actions de santé dans le cadre du Programme de Réussite Éducative
Co-pilotes	M Gérard SIMON (Conseiller municipal délégué Ville de Belfort) / Pierre GORCY (ARS)
Axe stratégique du CLS	Développer la promotion de la santé et la prévention
Objectif opérationnel	Susciter des comportements favorables à la préservation d'un état de bien-être physique et psychologique
Enjeu de l'action	Renforcer l'accès aux soins : prévention des risques sanitaires, dépistages et prise en charge des familles Généraliser les parcours individualisés pour les enfants et leurs familles afin de concourir au développement de l'enfant et à son bien-être Réaliser un accompagnement à la parentalité
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi des enfants dans le cadre de la santé scolaire ▪ Conduite d'actions collectives de prévention et d'éducation à la santé ▪ Construction du parcours individualisé de l'enfant dans le cadre du Programme de Réussite Éducative <ul style="list-style-type: none"> - Repérage des enfants en difficulté : Saisie de l'infirmière par un enseignant, animateur, parent, ... ; Repérage effectué directement par l'infirmière dans le cadre de sa pratique. - Analyse de la demande par rapport au dispositif du PRE, puis : Établissement du diagnostic par l'infirmière ; Ou accompagnement vers un autre dispositif. - Participation à l'équipe pluridisciplinaire : Étude du diagnostic : Proposition de parcours (atelier langage, suivi psychologique, intervention d'orthophonistes, d'ophtalmologistes...). - Mise en œuvre du parcours : Contractualisation avec les parents ; Contractualisation avec les partenaires. <p>9 infirmières municipales encadrées par un responsable de service sont les référentes de territoire</p>
Opérateurs	Ville de Belfort
Partenariat	Éducation Nationale Conseil-Général
	CCAS CAF Centres socioculturels
Éléments facilitateurs	Recrutement d'un coordonnateur P.R.E qui encadrera les 9 infirmières
Préalables	Travail en réseau
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Sur l'année scolaire
Modalités de suivi	3 équipes pluridisciplinaires (équipe Est, Ouest et Nord) Comité de pilotage
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'élèves bénéficiaires Suivi des orientations vers les professionnels pour la prise en soins (orthophonistes, ophtalmologistes, ...)
Budget	355 154 € pour 2011
Sources de financement	Ville : 88 347 € ARS, FIQSV CUCS : 243 245 € CCAS : 15 900 €

Fiche 6

Intitulé de l'action	Renforcement des actions de prévention globale et thématiques conduites dans le cadre de l'ASV
Co-pilotes	M Gérard SIMON (Conseiller municipal délégué Ville de Belfort) / Pierre GORCY (ARS)
Axe stratégique du CLS	Lutter contre les inégalités sociales et territoriales dans le champ de la santé
Objectif opérationnel	Susciter des comportements favorables à la préservation d'un état de bien-être physique et psychologique Favoriser l'accès aux soins
Enjeu de l'action	L'atelier Santé Ville a pour objectifs de réduire les inégalités sociales en matière de santé, d'améliorer l'accès aux soins et la prévention des personnes les plus vulnérables en recueillant les attentes et besoins des usagers en intégrant leur participation à toutes les phases des actions de prévention santé menées soit à l'échelle de la Ville, soit à l'échelle des quartiers
Descriptif de l'action	<p>Les actions se déclinent en deux grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des actions de prévention globale : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de forums de prévention santé en partenariat avec les centres socioculturels et les intervenants concernés par les thématiques, - Développement de l'action de santé communautaire « Les Glacis de la Santé » permettant aux habitants du quartier de bénéficier d'un ensemble d'ateliers procurant du bien-être (atelier gym douce, diététique, sophrologie, scrapbooking, ...) - Organisation de modules santé adultes à destination des personnes travaillant dans les structures d'insertion mais aussi auprès d'autres publics en précarité sociale. ▪ Des actions de prévention thématique : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des séances de vaccination, gestion du fichier vaccinal - Développement des actions de prévention des conduites addictives auprès des élèves du CFA, des adultes en insertion, des jeunes lors des chantiers d'insertion - Poursuite de l'installation des défibrillateurs dans les lieux publics avec une sensibilisation sur les gestes qui sauvent auprès des personnes ressources et du grand public - Actions en faveur de l'alimentation (semaine du goût, comment manger équilibré et pas cher...) - L'hygiène bucco-dentaire - Animations spécifiques lors des différentes manifestations (Octobre Rose, Journée mondiale contre le diabète, semaine de la vaccination...) - Développement de la prévention des conduites addictives auprès des professionnels intervenant auprès des jeunes et d'habitants ressources.
Opérateurs	CCAS de la Ville de Belfort
Partenariat	Associations intervenant dans le domaine de la Santé Centres socioculturels Conseil Général CARSAT Structures d'insertion par l'économique Centre hospitalier Belfort-Montbéliard Centre Léon Blum CFA Municipal Infirmières scolaires municipales
Eléments facilitateurs	Existence d'un réseau de professionnels intervenant dans le domaine de la santé
Préalables	Constitution d'un réseau de professionnels dans le champ sanitaire et social
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Actions se déroulant tout au long de l'année

Modalités de suivi	Réunions bilan avec les différents partenaires ayant participé aux actions
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes concernées par les différentes actions Nombre d'orientations vers des bilans de santé
Budget	137 000 €
Sources de financement	ARS : FIQSV CCAS : 82 000 €

Fiche 7

Intitulé de l'action	Développer des ateliers « mémoire et équilibre » pour les personnes âgées
Co-pilotes	M Gérard SIMON (Conseiller municipal délégué Ville de Belfort) / Pierre GORCY (ARS)
Axe stratégique du CLS	Améliorer l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées
Objectif opérationnel	Développer les dispositifs permettant d'améliorer l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie
Enjeu de l'action	Permettre aux personnes âgées de préserver leur capital santé et leur autonomie Utiliser la dynamique d'un groupe pour maintenir et développer des liens sociaux Favoriser le maintien à domicile
Descriptif de l'action	Des ateliers mémoire, équilibre et diététique sont organisés dans trois structures : Résidence de quartier rue du 4 Septembre, Habitat Senior Béchaud, Habitat Senior Madrid. - Les ateliers équilibre se déroulent à raison d'une séance hebdomadaire de 2 h (32 séances de septembre à juin) et sont animés par des professionnels diplômés dans le cadre d'un programme labellisé de prévention des chutes. Ces ateliers permettent de limiter l'impact psychologique de la chute et d'améliorer l'équilibre et la stabilisation. - Les ateliers mémoire se déroulent à raison de 31 séances par an et sont animés par des professionnels du CCAS et par un animateur bénévole de la MSA. - Les ateliers diététique sont organisés une fois par mois au cours desquels sont abordés les notions d'équilibre alimentaire en lien avec le vieillissement. Ils sont animés par une diététicienne. - Les ateliers esthétique animés par une socio-esthéticienne se déroulent une fois par mois et permettent d'aborder le bien-être et de renforcer l'estime de soi.
Opérateurs	CCAS de la Ville de Belfort Profession Sport 25 MSA Diététicien Esthéticienne
Partenariat	ARS CCAS CODERPA CARSAT
Eléments facilitateurs	Existence des dispositifs Habitat Senior Implication de bénévoles et de professionnels Partenariat renforcé avec le CODERPA
Préalables	Mise en confiance des personnes âgées
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Les ateliers se déroulent de septembre à juin
Modalités de suivi	Réunion d'un comité technique pour faire le point sur l'avance des projets Réunion bilan organisée annuellement
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes concernées
Budget	20 000€
Sources de financement	ARS : FIQSVÉ CCAS Participation des usagers : 800€

Fiche 8

Intitulé de l'action	Développement d'un Habitat prenant en compte les problématiques de vieillissement
Co-pilotes	M Gérard SIMON (Conseiller municipal délégué Ville de Belfort) / Pierre GORCY (ARS)
Axe stratégique du CLS	Améliorer l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées
Objectif opérationnel	Développer les dispositifs permettant d'améliorer l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie
Enjeu de l'action	Permettre le maintien à domicile des personnes âgées Rompre l'isolement des seniors en initiant du lien social Favoriser la mixité intergénérationnelle
Descriptif de l'action	Création d'un Habitat Senior au 7, rue de Giromagny. Ce dispositif doit permettre à une population vieillissante de pouvoir rester à domicile le plus longtemps possible grâce à : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'adaptation de 20 logements : <ul style="list-style-type: none"> - réfection complète de la salle de bains qui sera équipée soit de douches à l'italienne soit d'un bac extra-plat - pose de WC rehaussés avec barres d'appui - motorisation des volets roulants du séjour et de la chambre ▪ La création d'un espace d'animation permettant aux résidents âgés de la tour et des tours avoisinantes de se retrouver pour partager des moments de convivialité. Un agent du CCAS proposera des animations en liaison avec le centre social et culturel Belfort Nord
Opérateurs	Ville de Belfort - CCAS Territoire Habitat qui réalisera les travaux Le Centre social et culturel pour la définition et la mise en œuvre du projet social
Partenariat	Ville de Belfort - CCAS ARS Territoire Habitat Centre social et culturel Belfort Nord
Éléments facilitateurs	Le dispositif Habitat Senior fonctionne déjà dans d'autres quartiers de la Ville (Pépinière, Résidences)
Préalables	Signature d'un protocole avec Territoire Habitat précisant les engagements de chacun
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Définition du projet : mars 2011 Livraison de l'opération : début 2014
Modalités de suivi	Comité de pilotage Ville / CCAS / Territoire Habitat Comité technique de suivi
Indicateurs d'évaluation	Nombre de participants aux animations proposées Enquête auprès des personnes âgées concernant leurs besoins
Budget	Investissement : 545 000 € Fonctionnement : 30 000 €
Sources de financement	<u>Investissement</u> Ville de Belfort : 425 000 € Territoire Habitat : 120 000 €

Fiche 9

Intitulé de l'action	Expérimentation d'un domicile protégé pour les malades d'Alzheimer
Co-pilotes	M Gérard SIMON (Conseiller municipal délégué Ville de Belfort) / Pierre GORCY (ARS)
Axe stratégique du CLS	Améliorer l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées
Objectif opérationnel	Développer les dispositifs permettant d'améliorer l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie
Enjeu de l'action	Répondre à une demande en matière de logement adapté et intermédiaire entre le logement autonome et l'établissement pour personnes âgées développé par Carpe Diem, structure d'accueil mise en place au Québec Prise en soins non médicale fondée sur le respect de la personne présentant les phases initiales et modérées de la maladie d'Alzheimer et sur ses capacités restantes
Descriptif de l'action	Le domicile protégé sera créé au 21, rue de Marseille, en rez-de-chaussée d'une construction que réalisera Territoire Habitat. Il proposera un accueil permanent pour 7 personnes et un accueil de jour pour 4 personnes. Il sera également doté d'une unité fonctionnelle d'information, de formation et de recherche : <ul style="list-style-type: none"> - Information des familles sur la maladie, les aides possibles et le soutien aux aidants (en collaboration avec l'association France Alzheimer) - Formation : il s'agira de former dans un premier temps les personnels de l'E.H.P.A.D de la Miotte, les personnels du domicile protégé ainsi que les personnels des services de soutien à domicile du CCAS qui interviennent auprès des personnes présentant des troubles cognitifs. Les actions de formation pourront ensuite s'adresser à un public professionnel plus vaste. - Recherche : il conviendra de réfléchir avec des chercheurs en sciences sociales et l'université sur les connaissances concernant les relations entre les professionnels et les usagers, les relations avec les aidants familiaux, les pratiques professionnelles, etc... Cette recherche a vocation à être diffusée sur le plan national.
Opérateurs	CCAS – Ville de Belfort : initiateur du projet E.H.P.A.D de la Miotte : gestionnaire de la structure Territoire Habitat : chargé de la construction du bâtiment
Partenariat	ARS
	Conseil Général Association Franche-Comté Alzheimer IUT Carrières Sociales Familles
Éléments facilitateurs	Le domicile protégé sera intégré à l'E.H.P.A.D de la Miotte
Préalables	Formation des personnels – savoir être adapté à la prise en soins des personnes atteintes de troubles cognito-mnésiques
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	Démarrage du chantier : août 2010 Ouverture de la structure : avril 2012
Modalités de suivi	Comité de pilotage de la structure
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes accueillies dans la structure Nombre d'entrées et de sorties Nombre d'orientations par les services de soutien à domicile du CCAS
Budget	Investissement : 850 000 € Fonctionnement : 293 000 € / an
Sources de financement	<u>Investissement</u> ARS : 350 000 € Conseil Général : 40 000 € Ville de Belfort : 40 000 €

	Emprunt :	420 000 €
		850 000 €
	<u>Fonctionnement</u>	
	Conseil Général (APA) :	52 500 €
	ARS (soins) :	64 500 €
	Résidents (hébergement) :	176 000 €
		293 000 €